



Vacances d'hiver - Protocole d'organisation de HESL -Echec à l'échec dans le cadre de la crise sanitaire

HESL a adapté son offre et l'organisation de l'accueil des étudiants ainsi que la tenue des cours en tenant compte des mesures adoptées par le Comité de concertation et plus particulièrement par celles décrites dans la circulaire 7868 du 8/12/2020 relative à l'organisation de la vie scolaire dans l'enseignement secondaire en contexte de crise sanitaire - suite de l'évaluation de la situation sanitaire du 1er décembre 2020 (code rouge).

Mesures spécifiques :

1. Les inscriptions se font uniquement à distance à l'Administration communale.
2. Les inscriptions ne seront pas autorisées pour un jeune appartenant à un groupe à risque.
3. La réunion en présentiel « étudiant – professeur » préalable à la semaine de formation est supprimée et remplacée par un contact téléphonique.
4. En vue de limiter l'importance des flux au sein de l'Académie de musique, les élèves occuperont toujours le même local et à une place fixe. Seules les grandes salles de classe seront utilisées. La distance sociale sera donc toujours respectée.
5. Les professeurs et les étudiants porteront le masque pendant toute la séance de cours même si la distance physique peut être respectée à l'intérieur et à l'extérieur.
6. Du gel hydroalcoolique sera à disposition dans les locaux et leur utilisation sera obligatoire avant les cours et au retour de la pause.
7. Les locaux seront aérés pendant les pauses.
8. Pendant la période de pause, les étudiants restent avec leur groupe (bulle). Les pauses seront alternées dans le temps pour éviter les contacts entre bulles.
9. Le local partagé habituellement par les professeurs sera fermé.
10. Les regroupements avant et après les cours seront interdits et supervisés par le coordinateur.
11. Les professeurs et étudiants présentant des symptômes ne viendront pas (plus) au cours. Un contact sera pris avec les parents et avec le médecin traitant. Il lui sera demandé d'informer HESL sur la conduite à tenir avec les étudiants du même groupe ainsi que les autres étudiants.
12. Sous la supervision du coordinateur, l'étudiant et / ou le professeur qui ne voudrait pas se soumettre aux recommandations ne sera pas / plus autorisé à participer aux activités.
13. Après les cours et pendant les pauses, la désinfection des locaux et du matériel sera assurée par le coordinateur.
14. Les élèves de 1^e et 2^e années pourront suivre deux cours (matin et après-midi). Les élèves des autres années d'études ne pourront s'inscrire qu'une seule demi-journée.